

Date: 22 septembre, 2015

## - RENSEIGNEMENT IMPORTANT -

### REPORT DU LANCEMENT DU NOUVEAU MODE DE CALCUL DE LA MARGE DU BAX

Conformément à l'avis aux membres [Avis 116-15](#) de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »), Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») désire informer ses participants agréés (PA) que la mise en œuvre du nouveau mode de calcul de la marge du contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) a été reportée. Par conséquent, le format de fichier énonçant les taux de marges quotidiennes publiés sur la page Web de la Division de la réglementation de la Bourse demeurera inchangé.

Par ailleurs, à compter du 28 septembre 2015, la Division de la réglementation prévoit commencer à utiliser le nouveau format de fichier, conjointement avec l'ancien fichier, pour publier sur sa page Web, au [http://reg.m-x.ca/fr/regulation/futures\\_margins](http://reg.m-x.ca/fr/regulation/futures_margins), les taux de marges quotidiennes, lesquels seront calculés à partir du mode de calcul actuellement en vigueur.

D'autres renseignements sur la date de lancement du nouveau mode de calcul de la marge du BAX vous seront fournis par la Bourse.

Merci.

#### Centre d'assistance technique

Sans frais : 1-877-588-8489

Téléphone : 514-871-7872

Courriel : [samsupport@m-x.ca](mailto:samsupport@m-x.ca)

